

dial

diffusion de l'information sur l'Amérique latine

47, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS - 75006 PARIS - FRANCE - TÉL. (1) 46.33.42.47

CCP 1248.74-N PARIS - Du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30

Hebdomadaire - n° 1340 - 6 octobre 1988 - 5 F

D 1340 HAÏTI: TERREUR ET BARBARIE

Le deuxième "règne" du général Namphy aura été de courte durée. Après avoir renversé le président Manigat le 19 juin 1988 (cf. DIAL D 1322), il a été à son tour renversé le 17 septembre par le général Avril. Ce bref intermède a été marqué par une reprise de la répression (cf. DIAL D 1332). Le 5 août 1988, le P. René Poirier, canadien, était arrêté et expulsé. Le 14 août, quatre jeunes de Labadie étaient assassinés. Le 19 août, huit paysans de Hinche étaient arrêtés et victimes de sévices graves; à travers eux c'est le "Mouvement paysan de Papaye" qui était visé, l'un des mieux organisés du pays autour de Chavanne Jean-Baptiste. Le 11 septembre, un commando de quelques dizaines de personnes faisait irruption, en pleine messe, dans l'église Saint-Jean-Bosco de Port-au-Prince pour tuer et incendier. Bilan: 11 morts et 75 blessés graves, dont une femme enceinte éventrée au poignard. Des hommes sont allés ensuite chercher cette femme à l'hôpital pour l'achever, mais ne l'ont heureusement plus trouvée. Le 12 septembre, un groupe d'une trentaine de personnes se présentait à la télévision nationale pour revendiquer ouvertement le massacre et annoncer qu'ils continueraient de rechercher le P. Aristide pour le tuer. Le 13 septembre, l'église de l'Immaculée-Conception était à son tour incendiée. Le même jour, Radio-Soleil et Radio-Cacique étaient attaquées. Le tout, devant une police immobile.

Le renversement du général Namphy serait dû au massacre de l'église St Jean-Bosco.

Note DIAL

1. Interview par Radio-Soleil de paysans arrêtés et maltraités le 19 août 1988

Au moment où les autorités du pays profitent de la moindre occasion pour se proclamer les "champions des Droits humains" dans toutes les Amériques, il y a des paysans qui ont été torturés avec la plus grande cruauté qu'on puisse imaginer, dans la caserne de Hinche, parce qu'ils réclamaient un minimum de bien-être, un minimum de service social, du fait qu'ils payent des taxes continuellement.

Huit paysans, qui ont été arrêtés le vendredi 19 août 1988 dans la localité des Abrillots, section communale de Hinche, ont vécu, selon leurs propres dires, des cruautés sans nom, des tortures qui étaient dignes des camps de concentration. Non seulement on a forcé les paysans à se battre l'un l'autre avec rage pendant les trois jours qu'ils ont passés dans l'enfer-prison de Hinche, mais le colonel David est accusé d'avoir arraché la barbe d'un paysan avec la main, et ce paysan a rapidement perdu connaissance. Le paysan Antoine Saintina a été tellement battu qu'il a eu les deux tympons éclatés.

Voici la liste de ces paysans avec les mauvais traitements qu'ils ont subis; et cela d'après une note dressée par le *Mouvement paysan de Papaye* et d'après le certificat fait par un médecin qui a examiné les paysans:

- Edouarnin Saintina, animateur, a les deux tympons crevés. De ses oreilles coulent du sang avec un peu d'eau claire. Il a des caillots de sang dans les deux yeux qui

sont complètement rouges. Selon le médecin, il a fait une "ecchymose conjonctivale bilatérale"; les fesses enflées, avec caillot de sang, il fait un hématome fessier.

- Rosan Dérès a le tympan de l'oreille droite éclaté et il des caillots de sang dans les deux yeux.
- Elius Absalon a des caillots de sang dans les deux yeux, et des caillots de sang aux fesses.
- Denis François a une grosse enflure à la machoire; selon le médecin il fait un hématome de la machoire inférieure.
- Lenoir Elisma a des caillots de sang dans les yeux.
- Louima Fertil a des caillots de sang dans les yeux.
- Letoir François a des douleurs à la mâchoire. Il a un fort mal de tête, de "fortes céphalées".
- Délius Saint-Hilaire a des caillots de sang dans les yeux, et il semble avoir un poignet cassé: il a le bras dans un appareil.

Et maintenant voici le témoignage des paysans eux-mêmes:

"Le commandement nous a interpellés, et lorsqu'il nous a appelés dans la caserne, on est venu nous prendre. On nous a mis sur un rang. Alors ils nous ont demandé: "est-ce que vous n'êtes pas les hommes de Chavagne?" Lorsqu'on voulait répondre on nous donnait des gifles sur la figure, sans arrêt. On n'avait pas la possibilité de parler car aussitôt on était giflé. Cela se passait dans la salle de garde. Nous sommes arrivés auprès du colonel le samedi. Et ce samedi là le colonel David nous a demandé: "De quel droit demandez-vous une école? De quel droit demandez-vous à l'Etat un dispensaire? Pourquoi ne voulez-vous plus payer les taxes? Comment voulez-vous que l'Etat fasse tout cela si vous ne payez plus les taxes? Chavagne, lui, il profite de vous pour aller dans les pays étrangers chercher de l'argent. Il profite de vous pour rouler en voiture alors que vous, qu'est-ce que vous avez? On appelle Chavagne-ici, Chavagne-là, pour aller avec l'évêque et les Pères qui font des démarches pour lui. Mais vous, qui fait des démarches pour vous?" Cela s'est passé le samedi. Le vendredi on ne nous a rien fait".

"Ce même samedi, après qu'on nous a eu bien battus, un soldat est venu sur moi et il a dit: "Ce monsieur a dit que le chef de section marchait avec les marchands de merde". Aussitôt ce soldat m'est tombé dessus avec un bâton. Je pouvais plus tenir debout sous les coups de bâton. Alors ils m'ont couché sur le ciment, et deux gendarmes ont continué à me battre à coups de bâton. Alors que j'en pouvais plus et que je pensais que j'allais mourir, j'ai dit: "Non, j'ai jamais dit ça, je connais vraiment pas cet homme. Je l'ai jamais vu". Ils ont redoublé les coups de bâton. Ils m'ont donné des coups de bâton, de bâton... Lorsque j'ai senti que je pouvais plus supporter les coups, j'ai essayé de me mettre accroupi mais ils m'ont rejeté à terre avec le bâton. Ils m'ont donné des coups de bâton, de bâton... J'ai senti que je perdais connaissance. Alors est arrivé le colonel David. Il a commencé à m'arracher la barbe de mes joues, il l'a arrachée et l'a jetée à terre. Il arrache ma barbe et la jette par terre. Arracher, jeter par terre... Je perdais la respiration. Après ça il nous a fait mettre debout devant un mur pour qu'on nous donne des chapelets de coups de bâton."

Un autre paysan témoigne: *"Ils ont mis les huit hommes sur un rang. Chaque homme avait un gendarme derrière son dos. Lorsqu'on nous pose une question et que nous ne répondons pas, des gifles vous jettent par terre, puis des gifles vous obligent à vous relever. Après ça ils nous font tourner face au mur, fermer les yeux, et ils nous battent avec des bâtons. Si vous essayez de vous retourner, les coups pleuvent davantage. Les coups vous font tomber, les coups vous obligent à vous relever. Après ça ils nous ont fait descendre dans la salle de garde, puis ils nous ont remmenés sur la route. En marchant sur la route, les coups de bâton nous faisaient tomber par terre, les coups de bâton nous obligeaient à nous relever."*

Le premier paysan reprend: *"Le colonel nous a dit alors: "Est-ce que vous êtes contre le gouvernement militaire?" Nous lui répondons: "Non, nous ne sommes pas*

contre le gouvernement militaire." Il nous dit que si on revenait ici une deuxième fois, il ne nous battra plus, mais il nous conduira directement au cimetière."

Le deuxième paysan reprend à son tour: "Après qu'ils nous ont eu bien battus, ils nous ont encore reconduits en prison. Le caporal qui nous a reconduits nous a fait nous gifler les uns les autres. Chacun donne une gifle à l'autre, et l'autre vous redonne une gifle. Après ça, toujours, un autre caporal arrive et nous pose la question: "Est-ce que vous me reconnaissez?" Nous lui répondons: "Non, on te connaît pas!" Alors il fait "Hum! Hum!" puis il se retourne et s'en va."

Un autre paysan dit: "Lorsque le colonel a eu fini de s'occuper de nous, on nous a reconduits en prison. Là ils nous ont fait nous gifler les uns les autres. L'animateur, ils disent que c'est lui le leader, celui qui nous ouvre les yeux, qui comprend mieux les choses que nous. Ils nous obligent chacun à lui donner des gifles avec les deux mains, chacun de nous l'un après l'autre. L'un après l'autre, on doit passer lui donner des gifles. Ils nous demandent de donner des gifles fortes; si on les donne pas fortes, ils nous battent à coup de bâton. Ils nous ont parlé du Mouvement paysan de Papaye: "Avec ce M.P.P. là, vous laissez Chavagne s'amuser de vous. Chavagne joue avec votre esprit. Chavagne vous regroupe parce qu'il veut devenir très riche. Vous ne voyez pas que toute la famille Chavagne est une famille de riches? Qu'est-ce que ça vous donne? Si vous quittez pas ce mouvement-là, ça va vous coûter cher." Puis le lieutenant (1) est venu et à son tour il nous dit: "Tout le temps que je serai en vie, ce M.P.P. là ne doit pas exister devant moi." Après il nous a dit que si nous comparaissions encore une autre fois devant lui, cette fois-là ils nous fusilleront."

(Traduit du créole)

2. Déclaration de l'archevêché de Port-au-Prince suite au massacre de l'église St-Jean Bosco du 11 septembre (13 septembre 1988)

Frères et soeurs bien-aimés,

En raison de circonstances particulières, les autres membres du Conseil épiscopal de l'archidiocèse de Port-au-Prince étant absents, l'administration du diocèse m'est provisoirement confiée. Et c'est avec un coeur profondément meurtri que je m'adresse à vous pour vous faire part de la très grande souffrance que j'éprouve en tant qu'évêque en face de nouveaux événements qui troublent la conscience de tout homme de bonne volonté et encore plus celle des pasteurs de l'Eglise.

Avant notre départ pour la visite ad limina, le conseil épiscopal de l'archidiocèse ainsi que la Conférence épiscopale vous avaient communiqué leur inquiétude en déplorant et en condamnant la manière inacceptable dont un missionnaire avait été enlevé de la paroisse qu'il dirigeait et expulsé du pays.

Ils avaient signalé une série de faits qui mettaient en cause les libertés individuelles des citoyens et le respect des droits de l'homme dans le pays.

A la dernière minute, des nouvelles nous étaient également parvenues faisant état d'actes de violence qui avaient entraîné la mort de quelques jeunes à Labadie.

Durant notre séjour à Rome, nous avons appris que des paysans du plateau central avaient été emprisonnés et maltraités sans égard pour leurs droits et leur dignité de personnes humaines. Concélébrant l'Eucharistie à la basilique Sainte Marie Majeure, nous avons alors confié une fois de plus à la Vierge Marie le peuple haïtien, en particulier ceux qui souffrent et ceux qui sont victimes de tout type de violence.

Après une série de menaces directes ou voilées, à partir de signes avant-coureurs qui faisaient redouter le pire, voici qu'une succession d'événements tragiques a se-

(1) En réalité le colonel David (NdT).

coué la ville de Port-au-Prince: alors qu'à la chapelle Saint Jean Bosco de Port-au-Prince on célébrait une messe dominicale, un commando a impunément fait irruption dans le sanctuaire, tuant au moins six personnes et laissant sur le sol des dizaines de blessés. La chapelle a été entièrement consumée par les flammes. Plus tard, deux stations de radiodiffusion, Radio Cacique et Radio Soleil, ensuite deux sièges de partis politiques ont été attaqués.

Et voici que la nuit dernière, un nouvel acte criminel a été perpétré contre l'église de l'Immaculée Conception de la Cité Soleil.

Autant de causes d'inquiétude profonde et d'angoisse indicible. L'acte criminel perpétré dimanche à la chapelle de Saint Jean Bosco est d'une gravité exceptionnelle en raison des pertes de vies humaines, du nombre de blessés, de la profanation d'un lieu sacré au moment où se célébrait l'Eucharistie et de l'ampleur des dégâts matériels.

Dès que je fus mis au courant du drame sanglant qui se déroulait et après quelques rapides consultations, je me suis rendu sur les lieux en compagnie du Nonce apostolique. Devant l'impossibilité de pénétrer dans la cour de l'école professionnelle, nous sommes restés chez les soeurs salésiennes dans l'établissement voisin en communication téléphonique avec le Père Jacques Mésidor, responsable des Pères salésiens en Haïti, qui avait réussi à entrer à l'ENAM.

La préoccupation commune au responsable salésien et à nous fut, avant tout, de secourir les blessés, de faire évacuer sans risque de représailles les jeunes et les fidèles réfugiés dans l'établissement, de protéger la vie des prêtres et d'assurer le transfert des morts avec le respect qui s'impose.

Grâce à une série de contacts qu'on a pu établir, il fut possible de faire face à l'extrême urgence de la situation. Après s'être assurés que les morts, les blessés et les personnes abritées avaient pu être évacués sans risques majeurs, tous les Pères salésiens ont pu tant bien que mal quitter l'établissement, vers la fin de l'après-midi. Ceci fut rendu possible grâce à la coopération de la Croix-Rouge haïtienne, de la police et des pompiers.

Les premiers témoignages recueillis ont permis de mesurer la barbarie des assaillants portant un signe distinctif et agissant à visière levée.

Au moment où toutes les personnes de bonne volonté étaient mobilisées pour une campagne nationale de vaccination destinée à protéger la vie des enfants d'Haïti, une main criminelle enfonçait un poignard dans le ventre d'une femme enceinte, blessant le bébé qu'elle portait. Les efforts des médecins semblent avoir sauvé les deux vies. Un pauvre marchand de "fresco" a perdu la vie qu'il gagnait déjà si péniblement à la porte de l'établissement.

Hier, trois cadavres calcinés ont été retrouvés sous les décombres de la chapelle.

De tels actes révoltent la conscience de tout être humain digne de ce nom. En de multiples occasions, les évêques ont signalé la dégradation progressive de la situation, stigmatisant dans leurs déclarations des actes de violence qui signifiaient un glissement vers l'abîme. On pensait avoir touché le fond et voilà que de nouvelles actions criminelles inconnues dans l'histoire et les moeurs de notre pays nous font voir qu'il était possible de s'enfoncer davantage.

Au nom de Jésus-Christ, nous disons halte à l'escalade de la violence! Que des individus viennent revendiquer publiquement la paternité de telles cruautés et qu'impunément ils se disent prêts à recommencer, tout cela constitue une injure grave à la dignité du peuple haïtien et un dommage irréparable au bon renom du pays haïtien dont l'image est déjà tellement ternie.

En tant qu'homme et en tant qu'évêque, nous condamnons avec toute la force de notre être et toute l'autorité qui nous vient de la succession apostolique les actes criminels et sacrilèges dont nous sommes les témoins horrifiés.

Au nom de l'éthique et de la morale, nous réclamons justice pour les victimes.

Nous demandons que cessent enfin toutes les formes de pression, d'intimidation, de manipulation et de violence qui empêchent les jeunes, les paysans, les pauvres, les opprimés en général de poursuivre la recherche de leurs droits légitimes.

Présentement responsable de la portion du peuple de Dieu qui est dans l'archidiocèse de Port-au-Prince, je ne pouvais pas me taire. Toutefois, comme il l'a toujours fait dans le passé, l'épiscopat ne manquera pas de se réunir dans le meilleur délai pour assumer une situation qui interpelle la conscience de tous les croyants et de tous les hommes de bonne volonté.

Dans la prière et dans le sacrifice eucharistique, nous confions au Seigneur ressuscité l'âme de ceux qui sont morts. Au nom de l'archidiocèse de Port-au-Prince, nous présentons nos respectueuses condoléances à leurs familles. Nous partageons la souffrance des blessés et des autres victimes. A la famille salésienne qui, depuis plus d'un demi-siècle, peine aux côtés des jeunes et des déshérités, nous disons notre sympathie et notre solidarité.

En cette veille de l'Exaltation de la Sainte Croix, nous demandons à la Vierge des douleurs, toujours compatissante pour le peuple haïtien, qu'elle nous obtienne les grâces nécessaires pour assumer avec courage et dignité cette dure épreuve.

Mgr Joseph Lafontant
Evêque auxiliaire de Port-au-Prince
chargé du gouvernement pastoral de
l'archidiocèse

Port-au-Prince, le 13 septembre 1988

(Texte original)

3. Le cri des fidèles de la paroisse St-Jean-Bosco (13 septembre 1988)

Ils ont préparé des couteaux pour nous attaquer. Ils nous avaient prévenus la veille et l'avant-veille. Ils sont venus nous attaquer. Ils nous ont porté des coups, des coups qui nous ont fait mal. Notre sang coule, mes amis.

Le sang de la communauté de Saint-Jean-Bosco est en train de couler. Le sang du peuple de Dieu est en train de couler. Le sang de petits bébés est en train de couler. La poche des eaux de femmes enceintes se remplit de sang. A l'intérieur de notre corps, l'eau se transforme en sang.

Ils nous ont poignardés, ils se sont acharnés, ils ont brûlé des aveugles et de pauvres infirmes. Ils ont brûlé l'autel et le Saint-Sacrement. Ils ont volé la nappe de ton autel, Seigneur. Ils ont brûlé ton hostie et ta Bible. Seigneur, est-ce bien vrai?

Est-il vrai qu'en Haïti, des nantis, bien installés dans leur maison, peuvent payer pour qu'ils aillent incendier des églises, en profaner l'autel et faire brûler des gens à l'intérieur d'un temple sacré? Et qu'ensuite ils ne soient pas inquiétés? Est-il vrai qu'en Haïti, des assassins, les yeux rouges et le coeur diabolique, peuvent venir en plein jour à la radio et à la télévision lancer des menaces au peuple de Dieu, et y parler à visage découvert des crimes qu'ils ont accomplis et de ceux qu'ils se préparent à commettre? Est-il vrai qu'en Haïti, les évêques, les pères,

les mères, les frères, les soeurs, les communautés ecclésiales de base, le peuple de Dieu, restent les bras croisés sans relever le défi?

Quel prêtre pourra chanter la messe dimanche? Comment fera-t-il pour lire l'Evangile sans se rappeler qu'un autre dimanche, au même moment, des enfants appelaient au secours sous les balles des assassins? Quel évêque, quel archevêque dans ce pays aura le courage de dire la messe dans sa belle demeure? Auront-ils le courage de demander au Seigneur de faire que le vin devienne sang après avoir vu la photo de ce petit bébé, qui était encore dans le ventre de sa mère et qu'on est venu y poignarder?

Et vous-même, Nonce apostolique, comment ferez-vous pour assister à la messe, face à l'autel, sans vous souvenir que vous étiez là, là tout près, lorsque tous ces appels au secours sont parvenus à vos oreilles, et que vous n'avez pas bougé d'un centimètre?

Quant à nous, jeunes de Saint-Jean-Bosco, nous sommes là, vivants par la grâce de Dieu. Ceux qui sont tombés ont déjà porté notre message au Seigneur. Notre lutte parmi les pauvres ne fait que commencer. Notre bataille contre l'injustice ne fait que commencer.

En dépit du 31 janvier, nous ne nous sommes pas arrêtés.
En dépit du 26 avril, nous ne nous sommes pas arrêtés.
En dépit de Freycineau, nous ne nous sommes pas arrêtés.
En dépit de Jean-Rabel, nous ne nous sommes pas arrêtés.
En dépit de Labadie, nous ne nous sommes pas arrêtés.

Nous voici, plus résolus encore, et nous demandons à tous les chrétiens, nous demandons à tous les évêques, à tous les prêtres dans leur communauté, nous demandons à tous ceux qui croient qu'on ne doit plus profaner nos églises de rester prier dimanche chez eux.

Nous voici, plus résolus encore. Nous demandons aux évêques et aux archevêques: après avoir émis une condamnation, après avoir dit que cela était regrettable, après avoir demandé une enquête, qu'allez-vous faire?

SAJ (Solidarité entre jeunes): Marie-Andrée Préty
Veye Yo: Ismaï
Groupe de prière de Saint-Jean-Bosco: Soeur Anne Lovilice
Communauté ecclésiale de base de Saint-Joseph: Jean Marie
Femmes SAJ
La Famille c'est la Vie
Groupes Têtes ensemble
Pepinyé ti Legliz: G.B.
Communauté ecclésiale de base de Sainte-Bernadette: Jean René Fritz
Groupe de Saint-Gérard
Jeunesse étudiante chrétienne

(Traduit du créole)

(Diffusion DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 330 F - Etranger 390 F - Avion 460 F
Directeur de publication: Charles ANTOINE - Imprimerie DIAL
Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN: 0399-6441